



www.ttd49.com

# Le Teuf Teuf Douessin

**Présente :**  
**Les 6 roses du TTD**

**DOUE EN ANJOU (49)**  
**8 mai 2026**

**Vendredi 8 mai 2026**

**à partir de 9h00 :**

- ✓ Accueil des participants
- ✓ Café brioche
- ✓ 10h00 départ pour une balade dans notre belle campagne angevine
- ✓ Arrêt dégustation dans une cave

**A midi**

- ✓ Apéritif
- ✓ Restauration libre (food-truck présent sur place)
- ✓ Exposition
- ✓ Baptêmes au profit de la ligue contre le cancer du Maine et loire

**18h00 dispersion**

**LES 6 ROSES**  
**DU TEUF-TEUF DOUESSIN**  
**8 MAI 2026**

★ **Matin**  
Rallye dans notre belle campagne angevine  
– Food-truck pour vous restaurer

★ **Après-midi**  
Baptêmes en véhicules anciens au profit de la Ligue contre le cancer  
– Exposition de véhicules

**WWW.TTD49.COM**

Inscriptions des véhicules :  
12€ par chauffeur  
8€ par passager



Coupon réponse à envoyer avant le 25 avril 2026 à  
Serge Renault 10 rue Alphonse Daudet Les moulins Brigné 49700 Doué en Anjou  
Accompagné de votre chèque à l'ordre du TEUF TEUF DOUESSIN  
Contact : Serge RENAULT 06 44 02 73 55

## INSCRIPTION

### Conducteur :

Nom:.....Prénom:.....  
Adresse:.....  
Code Postal:.....Commune:.....  
N° Téléphone :.....  
E-mail :.....@.....  
N° de permis de conduire :.....  
Compagnie d'assurance:.....  
N° de contrat:.....

### VEHICULE JUSQU'A 1996

Marque:.....  
Type:.....  
Année:.....  
Immatriculation:.....  
Club représenté:.....

En cas d'impossibilité de présenter le véhicule désigné, seul un véhicule répondant aux normes ,véhicule de collection, sera autorisé a participer.

Il est demandé à chaque participant de joindre à sa demande d'inscription:

Les droits d'inscriptions de la journée, une photocopie de son permis de conduire, de la carte grise et de L'attestation d'assurance du véhicule utilisé ce jour.

Conducteur ;	12 X.....	=.....€
Accompagnant(s):	8€ X.....	=.....€
TOTAL		=.....€

**Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les consignes.**

A.....Le ..... Signature du conducteur  
(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

## Conditions d'inscription et de participation - Règlement

### Exposition :

Les véhicules exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire, l'organisateur ne pouvant être tenu d'une quelconque responsabilité à cet égard.

Le conducteur s'engage à respecter toutes règles de prudence lors de la circulation et des manœuvres sur les lieux d'exposition.

### Randonnée :

La randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.

Sont admis, sauf dérogation préalable pour les véhicules d'exception, tous véhicules dont l'année de fabrication est antérieure à 1996, et qui sont en règle vis-à-vis de la législation en vigueur.

En cas d'impossibilité de présenter le véhicule inscrit, seul un véhicule répondant aux normes des véhicules de collection sera autorisé à participer.

Chaque participant doit être en mesure de présenter son permis de conduire, la carte grise du véhicule, les justificatifs d'assurance et de contrôle technique.

Tout participant devra se conformer aux prescriptions du Code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des localités traversées. Tout participant se doit de respecter toutes autres dispositions légales ou réglementaires, notamment en matière d'alcoolémie. Tout manquement à ces prescriptions ou à ces dispositions entraînera l'exclusion immédiate du participant de la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité à cet égard, et en aucun cas une personne contrevenant à l'une ou l'autre des dispositions ci-dessus ne pourra se retourner contre l'organisation.

S'agissant d'une randonnée sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour leur véhicule, pour eux-même, ainsi que pour leurs passagers.

En cas de panne, un véhicule avec remorque pourra être appelé. Si la réparation sur place s'avère impossible ou trop longue, le véhicule en panne sera pris en charge sous la responsabilité du conducteur.

Les organisateurs ne sauront être tenus pour responsable des dégâts occasionnés pendant le transport avec les véhicules d'assistance.

Les pleins de carburant, lubrifiants ou autres sont à la charge des participants.

Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés en cas de non-participation à la manifestation.

Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.